

La Communauté métropolitaine de Montréal

82



MUNICIPALITÉS ET 14 MRC

SUPERFICIE TOTALE

Plus de
4 000 km²

HABITANTS EN 2018

4 millions

soit près de 50 % de la
population du Québec

EMPLOIS EN 2018

2,19 millions

soit 50 % des emplois du Québec

Compétence de la Communauté

- La CMM a la compétence de **planifier** la gestion des matières résiduelles sur son territoire.
- Selon la LQE, la CMM doit **élaborer** et **maintenir en vigueur** un PGMR conforme aux exigences de la Loi et aux objectifs gouvernementaux.
- Le PMGMR est entré en vigueur en 2017 pour une durée de 7 ans soit jusqu'en 2024.
- Des modifications ont été apportées au plan et sont entrées en vigueur en juin 2020.

PLAN MÉTROPOLITAIN
DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES



Le PMGMR

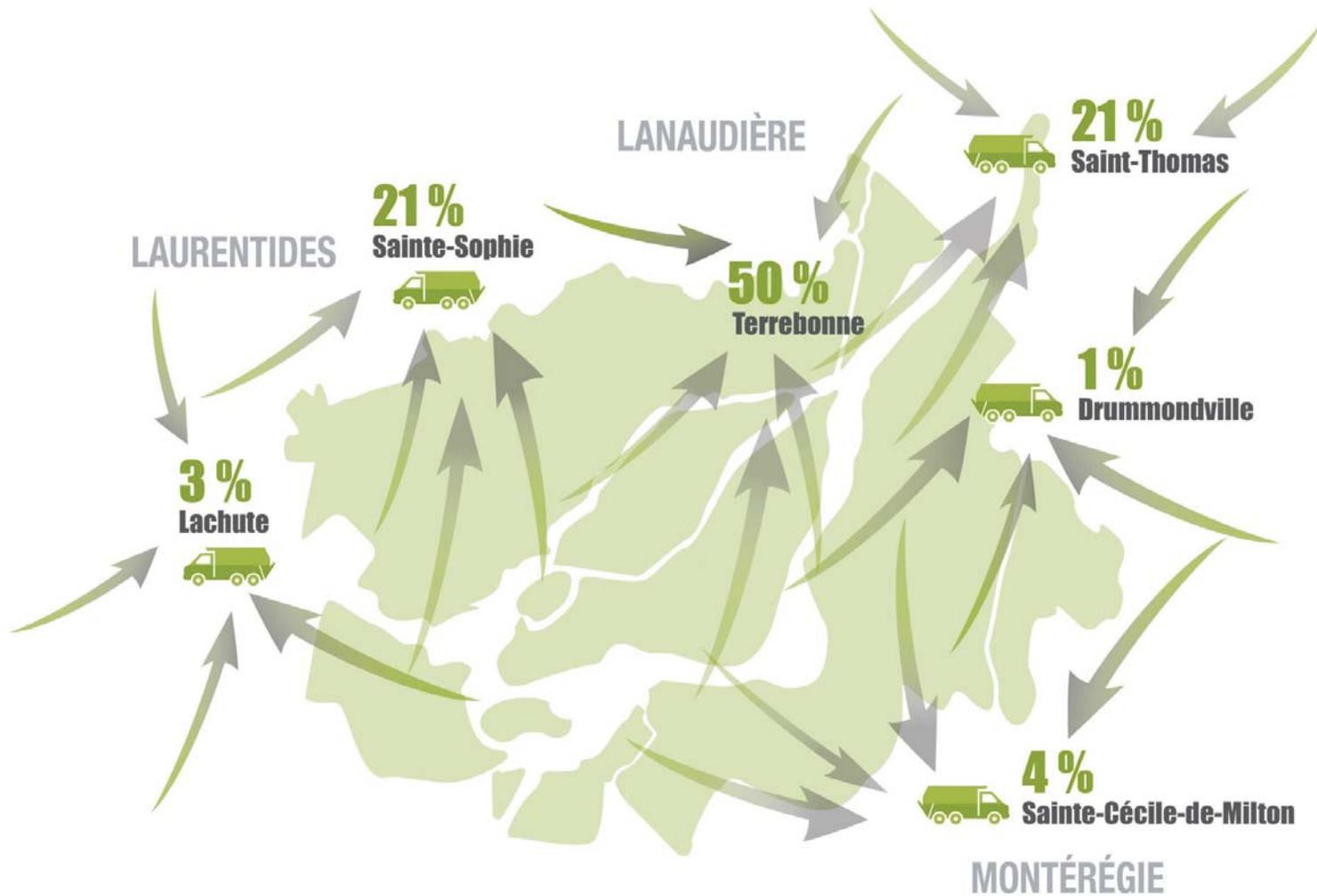
6 enjeux

7 orientations

31 mesures



Destination des ordures ménagères en 2018



Besoins totaux et capacité d'enfouissement des six LET desservant la CMM

